



Agent(e) aux événements Poste permanent

La **Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption** favorise le développement économique de ses membres et de la région. Notre objectif est d'étudier, promouvoir, protéger et développer les intérêts économiques de la région.

Date de début: 7 août 2017

Horaire: 35h/semaine du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h. Doit être disponible à l'occasion pour travailler tôt le matin ou en soirée.

Taux horaire: 14\$

Mobilité: Déplacements fréquents dans la région de la MRC de l'Assomption. Posséder un permis de conduire valide et un véhicule.

Description du poste :

Relevant de la coordonnatrice générale, le titulaire de ce poste assurera le volet organisation et logistique des événements.

Tâches :

- Responsable de certains comités
- Établir calendrier des activités annuel
- Établir et rédiger le déroulement des activités
- Prise de contact et démarche de réservation (conférencier, hôte, orateur, traiteur, location de salle, etc.)
- Recrutement et encadrement des nouveaux membres
- Sollicitation participation aux activités
- Recherche de partenariat pour les activités
- Gestion interne des différents dossiers
- Téléphone, dossier, classement, rédaction, etc.
- Autres tâches connexes

Exigences :

- Bonne maîtrise de la suite Office (Word, Excel, Power Point, Outlook...);
- Bonne maîtrise du français parlé et écrit.
- Excellent service à la clientèle
- Professionnalisme
- Sens aigu de l'organisation et des suivis
- Facilité à établir des contacts
- Efficacité, autonomie, fiabilité et assiduité
- Capacité à travailler autant seul qu'en équipe
- Expérience un atout

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 21 juillet 2017 avec la mention « **Offre d'emploi - Agente aux événements** » à Monsieur Alain Bienvenu: **Télécopieur: 450-581-5069 / Courriel: dg@ccmla.ca**

L'utilisation du masculin sert uniquement à alléger le texte et désigne autant les hommes que les femmes. La Chambre de commerce de la MRC de l'Assomption souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi. Seules les personnes retenues seront contactées.